



Département de la Haute-Vienne
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 12 MAI 2020

Covid-19 : réouverture progressive des services départementaux

En ce début de déconfinement, le Conseil départemental de la Haute-Vienne réouvre progressivement ses services au public. Cette reprise d'activité se déroule dans le strict respect des consignes et des règles sanitaires. Les mesures de protection des agents sont appliquées : poursuite du télétravail quand cela est possible, réunions dématérialisées, masque lavable et gel hydroalcoolique mis à disposition de chacun...

- **L'Hôtel du Département** est désormais ouvert au public de 8h30 à 17h30 du lundi au jeudi, et de 8h30 à 17h le vendredi.
- Dans **les Maisons du Département**, l'accueil téléphonique reste privilégié du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h30, puis entre 13h30 et 17h30. Les rendez-vous physiques sont donnés uniquement après un échange par téléphone avec le travailleur social, dans le cas où l'utilisateur ne peut être accompagné par téléphone. Les rendez-vous sont possibles dans les MDD suivantes : Limoges Beaubreuil, Coty, Coutures, Portes ferrées, Brégère, Aixe-sur-Vienne, Bessines-sur-Gartempe, Bellac, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Saint-Junien et Eymoutiers.
- **Le Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne - Château de Rochechouart** rouvrira ses portes au public demain, mercredi 13 mai. Les visiteurs pourront accéder aux deux premiers niveaux (le troisième étage restera fermé jusqu'au 2 juin). La jauge des visiteurs est dans un premier temps fixée à 20 personnes en simultané. Le port du masque sera obligatoire et un circuit de visite en sens unique a été établi afin de respecter au mieux les conditions d'accueil et de sécurité du public et de l'équipe. Les groupes scolaires ne sont pas acceptés dans l'immédiat mais le Musée travaille sur la mise en place d'outils pédagogiques en ligne. Le Musée a par ailleurs mis en place plusieurs extensions de sa programmation sur son site internet (programmation vidéo, projet de dessins d'artistes à imprimer et colorier) qui vont se poursuivre dans les semaines à venir.

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH) ne peut rouvrir au public pour le moment. L'accueil téléphonique reste en place le lundi de 13h à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h puis de 13h à 17h, et le vendredi de 8h à 12h puis de 13h à 16h. Il est possible de télécharger les formulaires de demande sur le site de la MDPH (à défaut, ces formulaires seront envoyés par voie postale aux usagers).
- Jusqu'au 1^{er} juin, **les Archives départementales** restent fermées au public. Il est cependant possible de les contacter par téléphone, du lundi au vendredi. A partir du 1^{er} juin, les professions réglementées (généalogistes professionnels, notaires, avocats...) pourront accéder à la salle de lecture sur réservation et uniquement les mardis, jeudis et vendredis. Les Archives ne seront de nouveau accessibles au grand public qu'à partir du 1^{er} septembre 2020.

Contact presse :

Mégane Lépine
Service communication
05 44 00 12 41